

Monsieur le Président, j'ai bien peur des conséquences de cette mesure chez les gens.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-21 qui représente l'évolution naturelle d'un programme social essentiel qui témoigne des efforts humanitaires déployés dans notre pays pour procurer une sécurité financière aux chômeurs et aux nécessiteux.

Lorsque la Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée dans les années 1940, seulement 50 p. 100 de la main-d'oeuvre avait droit à des prestations. Les malades et les invalides y étaient inadmissibles, tout comme ceux qui travaillaient dans des secteurs généralement à l'abri du chômage comme la construction.

De nos jours, 95 p. 100 de la population active est couverte par l'assurance-chômage, et plus de 10 milliards de dollars de prestations sont versés chaque année dans tout le Canada.

Depuis 49 ans on a apporté des douzaines de changements au programme afin qu'il suive l'évolution des réalités sociales et économiques. Aujourd'hui l'A-C protège non seulement ceux qui perdent leur emploi mais aussi les travailleurs saisonniers, les malades et les employées en congé de maternité.

En 10 ans notre main-d'oeuvre a connu une évolution radicale à un rythme dépassant toutes les prédictions. Le marché mondial exige une nouvelle génération de travailleurs qui possèdent des compétences leur permettant de mettre au point des produits technologiques. Notre base de connaissances s'accroît en même temps que les échanges commerciaux internationaux.

• (1220)

Alors que certains au Canada voudraient nous voir nous accrocher au passé du temps où la pêche, l'exploitation forestière et l'exploitation minière étaient les seules industries du pays, le reste du monde s'empresse de maîtriser les technologies nécessaires pour affronter la concurrence internationale.

Entre-temps, nous nous sommes aperçus que notre régime d'assurance-chômage n'avait pas progressé assez rapidement pour faire face aux nouveaux besoins du marché du travail. Le régime a été créé à l'époque où les chômeurs canadiens n'avaient qu'à attendre la réouverture des mines. Dans la conjoncture actuelle, où l'économie est fondée sur une gamme variée d'industries, plusieurs possibilités s'offrent aux chômeurs. Même dans les régions où le taux de chômage est élevé, les travailleurs spécialisés sont recherchés. Cependant, les travailleurs

canadiens n'ont pas les compétences voulues pour remplir ces fonctions.

Avec ce projet de loi, nous voulons offrir aux Canadiens une solution de rechange afin qu'ils puissent profiter, aujourd'hui et demain, des possibilités que leur fournira le marché du travail. Les Canadiens savent qu'ils ont besoin d'acquérir de nouvelles connaissances et de parfaire leur formation pour pouvoir répondre aux demandes du marché du travail. Mais ils n'obtiennent pas beaucoup d'aide.

Selon des études réalisées par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, 41 p. 100 des employés à plein temps n'ont reçu aucune formation depuis deux ans, 18 p. 100 ont obtenu en tout moins d'une semaine de formation, tandis que 53 p. 100 des travailleurs non spécialisés n'ont reçu absolument aucune formation.

On ne saurait surestimer l'importance de la formation dans un marché du travail en constante évolution. Pour en évaluer les avantages économiques, il suffit de penser aux pays comme le Japon pour découvrir qu'un peu de formation peut grandement contribuer à l'augmentation du rendement économique.

Par le passé, le gouvernement a parfois eu l'impression qu'il était une petite souris piétinant derrière un éléphant obstiné. La participation des entreprises et de la main-d'oeuvre est essentielle au perfectionnement de notre main-d'oeuvre. Et pourtant la lutte que se sont livrée jusqu'à tout récemment ces deux groupes les a empêchés de collaborer à tout effort national visant à maintenir la main-d'oeuvre concurrentielle et adaptée au marché du travail.

Lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé en avril la création de la Stratégie de mise en valeur de la population active, elle a fait appel aux entreprises et aux syndicats pour diriger cinq groupes d'études sur la formation. Les conclusions de ces rapports serviront à orienter la stratégie et les nouveaux programmes de formation. Plutôt que de servir d'instigateur et de maître d'oeuvre, le gouvernement a préféré cette fois-ci jouer le rôle de catalyseur. Il est clair que les défis sont trop grands pour que le gouvernement puisse les relever à lui tout seul.

Le projet de loi dont la Chambre a été saisie fait appel à une démarche coordonnée pour régler bon nombre des problèmes dont souffre le marché du travail. Il réforme en profondeur le régime d'assurance-chômage de sorte qu'un plus grand nombre de prestataires aient accès aux programmes de formation et acquièrent de l'expérience grâce à la participation active du secteur privé. En éliminant certaines incitations à ne pas travailler, la réforme pousse les chômeurs à réintégrer le marché du travail.

Les Canadiens appuient fortement ce genre d'initiative. En avril, un sondage Decima a montré que 61 p. 100 des personnes interrogées étaient en faveur d'une réfor-